

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/208

Objet : 208 - Marché n° VN 25007 Contrat de maintenance logiciel COVADIS

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SOGELINK ENGINEERING,

Décide

- De signer le marché n° VN25007 Contrat de maintenance logiciel COVADIS, avec la société SOGELINK ENGINEERING, domiciliée à ''les portes du Rhône, 131 chemin du Bac à Traille, 69647 CALUIRE ET CUIRE CEDEX''

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an.

Le montant annuel du contrat s'élève à 958,95 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 31 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250102-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2025 Publication : 02/01/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/12/208 du 31 décembre 2024

